

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Module 13 (2324) De l'administration "analogique" vers une administration numérique - L'évolution et les défis liés à la cyberadministration (4DR2424)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 15 j	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 15 j	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

POSSE Samah, Chargée d'enseignement

Contenu

Objectifs et hypothèse de travail :

Le développement des technologies numériques modifie profondément notre société et ses formes de communication. Si la digitalisation des activités étatiques présente des avantages certains liés notamment à la modernisation des services et des procédures (optimisation des coûts, performance, agilité, décloisonnement, simplification et rapidité des services, etc.), elle soulève de nouveaux enjeux et des questions juridiques complexes, et ce tant au niveau institutionnel et normatif, que sur le plan matériel et substantiel.

Dans ce cadre, le module vise à familiariser les étudiant-e-s avec le cadre normatif international et national en matière de cyberadministration (bases légales existantes, Tallinn Declaration on eGovernment, projet de loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités [LMETA] ainsi que les différentes Stratégies de la Confédération liées à la numérisation) tout en les sensibilisant aux enjeux et problématiques juridiques inhérents à la transformation numérique.

Problématiques abordées :

- Principe de la priorité numérique
- Dématérialisation des relations entre l'État et ses citoyens
- Cyberadministration et fédéralisme (collaboration entre les autorités de différentes collectivités et avec des tiers dans le domaine de la cyberadministration)
- Principe « once only »
- Transparence, traçabilité et explicabilité de l'activité étatique
- Données publiques en libre accès (Open Government Data)
- Principe de l'échange électronique automatisé des données
- Sécurité des données dans un contexte de multiplication des cyberattaques
- Protection des droits fondamentaux, en particulier droit à l'autodétermination informationnelle et risques « d'exclusion numérique »

Pré-requis

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

Forme de l'enseignement

Cours interactif combinant différentes méthodes d'enseignement (présentations ex cathedra, discussions d'arrêts, résolution de cas pratiques, travaux de groupes de groupe, réalisation de capsules vidéos, etc.).
Chaque étudiant-e est invité-e à participer activement.